

# Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Lundi 13 décembre 2021

**Présents :** BERAL Didier – JARDÉ Emilie - DOMERGUE Vincent – BESSON Colette – BRUN Roselyne – SARRASIN Cyril – MARMEY Annick – MURILLON Luc – CREUS Béata – TAULEIGNE Thierry - MASSONOT Amélie

**Absents excusés :** BERRET Patrick – BOISSIN Céline – MOUTON Serge – DOMINIQUE Olivier

**Secrétaire de séance :** JARDÉ Emilie

**➤ Décision Modificative n°2 – budget communal :**

Pour : 14                      Contre : 00                      Abstention : 00

Le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à la décision modificative suivante, afin d'affecter des crédits supplémentaires, en section de fonctionnement, sur le chapitre des charges de gestion courante, pour faire face aux dernières dépenses de fin d'exercice :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
<b>DEPENSES</b>		
Compte 60623 : Alimentation		600,00 €
Compte 60632 : Fournitures de petit équipement		2 000,00 €
Compte 611 : Contrats prestations services		2 500,00 €
Compte 615221 : Bâtiments publics		2 500,00 €
Compte 615231 : Voirie		1 892,00 €
Compte 61558 : Entretien autres biens mobiliers		2 500,00 €
Compte 6156 : Maintenance		3 000,00 €
Compte 6261 : Frais d'affranchissement		2 000,00 €
<b>TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>		<b>16 992,00 €</b>
Compte 6413 : Personnel non titulaire	4 000,00 €	
<b>TOTAL Chapitre 012 : Charges de personnel</b>	<b>4 000,00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>12 992,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
Compte 6419 : Remb. de rémunération de personnel		198,00 €
<b>TOTAL Chapitre 013 : Atténuations de charges</b>		<b>198,00 €</b>
Compte 7067 : Red.serv.périscolaires et enseignemt		2 292,00 €
<b>TOTAL Chapitre 70 : Produits des services</b>		<b>2 292,00 €</b>
Compte 744 : FCTVA		834,00 €
Compte 7482 : Compensat. perte taxe addit. mutation		5 669,00 €
<b>TOTAL Chapitre 74 : Dotations et Participations</b>		<b>6 503,00 €</b>
Compte 7788 : Produits exceptionnels divers		3 999,00 €
<b>TOTAL Chapitre 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>3 999,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 992,00 €</b>

**➤ Approbation de l'Avant-Projet Définitif pour la rénovation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur communal :**

Pour : 14                      Contre : 00                      Abstention : 00

Dans le cadre de l'opération de rénovation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur communal piloté par le Syndicat Départemental de L'Ardèche (SDE07), une présentation de l'Avant-Projet Définitif a été effectuée par le bureau d'études APV INGENIERIE, en sa qualité de maître d'œuvre.

Cet Avant-Projet Définitif présente 2 solutions :

- une première solution avec une chaufferie fonctionnant avec des granulés, pour un coût prévisionnel de 108 822 € HT,
- une deuxième solution avec une chaufferie fonctionnant avec des plaquettes forestières, pour un coût prévisionnel de 141 571 € HT.

Au vu des aspects techniques et économiques, le Conseil Municipal décide de retenir la solution d'une chaufferie fonctionnant avec des granulés. Il approuve l'Avant-Projet Définitif pour un montant prévisionnel de travaux de 108 822 € HT et autorise le SDE07, mandataire, à lancer la consultation des travaux.

**➤ Adhésion de la commune au service commun « Marchés Publics » de la Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS :**

Pour : 14                      Contre : 00                      Abstention : 00

Suite à une étude interne auprès des communes membres, la Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS a décidé de créer un service commun de Marchés Publics, afin d'apporter un soutien juridique et opérationnel dans les actes d'achat / procédures de marchés publics. Pour bénéficier de ce service, le Conseil Municipal accepte l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**➤ Demande de subvention pour l'achat de capteurs de CO2 pour l'école communale de MERCUER :**

Pour : 14                      Contre : 00                      Abstention : 00

Par soucis d'améliorer les conditions sanitaires dans le contexte épidémique du covid 19, et au vu de la possibilité d'un accompagnement financier, le Conseil Municipal décide, en cette fin d'année 2021, d'acquérir 5 capteurs CO2 pour l'école de MERCUER. A ce titre, il sollicite une subvention auprès de l'Etat.